



Chats : nuisances et solutions

Cris nocturnes

Ces cris sont surtout gênants lors de la période des chaleurs (Mars - Septembre) :

- les mâles crient pour deux raisons : lors des combats entre mâles : défense du territoire, reproduction.
- les femelles lors de l'accouplement vocalisent pour appeler les mâles, ensuite parce que l'accouplement est particulièrement violent et douloureux.

Si les chats du quartier sont stérilisés les cris cessent instantanément !

Odeurs

C'est l'urine que le chat mâle et femelle dépose par jet sur tout support pour marquer son territoire, et ce, aussi bien à l'intérieur des habitations que dehors, qui est désagréable. Cette odeur tenace et nauséabonde ne s'efface pas d'un simple lessivage et quand bien même, le chat revient marquer cet emplacement.

Si les chats du quartier sont stérilisés les odeurs d'urine disparaissent !

Poubelles éventrées

Parce que le chat ne chasse pas pour se nourrir mais uniquement par jeu, il se nourrit dans les poubelles auxquelles il a accès, la faim le pousse non seulement à éventrer les sacs poubelles mais également à voler jusque dans les habitations laissées ouvertes en été.

Un point de nourrissage peut être installé dans un endroit discret !

Celui-ci permet de repérer les nouveaux venus, de les stériliser et d'éviter ainsi le cercle vicieux et c'est un moyen efficace, hygiénique et humain de gérer la population féline.

Le fait de nourrir régulièrement son chat de maison participe également à la paix du voisinage

Le chat est un animal territorial. Le déplacer est une erreur : d'autres chats déjà installés sur le site défendront leur territoire à grand renfort de cris et de bagarres et cela laisse le lieu vacant pour de nouveaux arrivants.

En déplaçant les chats, on déplace le problème et on perd un temps précieux dans la lutte contre la prolifération.

*Durant plusieurs années **des captures ont été réalisées dans le but de les éradiquer par euthanasies massives, cela ne fonctionne pas.** Les mairies conscientes de l'inutilité et du coût que cela représente se tournent vers nous, et c'est parce que nous connaissons bien le comportement des chats que nous parvenons à un résultat, néanmoins chaque riverain est concerné !*

Rappel : depuis le 01/01/12, **les chats doivent être identifiés légalement**. Dans le cas contraire, ils sont considérés comme chats errants et peuvent être capturés par une association ou par la fourrière.

Nous sommes tous citoyens, nous avons tous une responsabilité envers les chats errants.